

LE REGROUPEMENT PROVINCIAL DES COMITÉS DES USAGERS S'OPPOSE AU TICKET MODÉRATEUR

Montréal, le 3 mai 2010 - Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) a de sérieuses préoccupations en ce qui a trait à la franchise santé qui a été présentée dans le dernier budget québécois. Le RPCU ne croit pas que les usagers du réseau seront mieux servis par cette franchise qui sera en fait un ticket modérateur.

« Nous croyons que ce ticket modérateur comportera trop d'inconvénients pour l'utilisateur et, qu'en bout de ligne, l'amélioration de la qualité des soins ne sera pas au rendez-vous », déclare Monsieur Claude Ménard, président du RPCU rejoignant par sa prise de position les autres groupes qui s'opposent à cette mesure.

Le Regroupement provincial des comités des usagers constate que depuis cette annonce l'incertitude touche les usagers du réseau de la santé et des services sociaux, car on ne connaît pas ses modalités d'application. Cette annonce s'est traduite par de l'angoisse et de l'anxiété pour une partie des clientèles que les comités des usagers et de résidents desservent, souvent les plus vulnérables, comme les personnes âgées et les personnes handicapées.

« On doit se poser des questions » soumet Monsieur Ménard. *« S'appliquera-t-elle lors des visites à l'urgence? S'appliquera-t-elle dans les CHSLD? S'appliquera-t-elle pour les services ambulanciers dont doivent souvent se servir les personnes âgées? »*

Le RPCU craint qu'une nouvelle structure soit mise en place pour gérer cette franchise santé. Ces coûts additionnels n'iront pas pour des services aux usagers, mais plutôt pour des mécanismes de contrôle inutile, alourdissant ainsi une bureaucratie déjà omniprésente.

« Quelle structure devra-t-on mettre en place pour la gérer et à quel coût? Est-ce que les sommes perçues iront pour des services directs aux usagers ou plutôt pour des mécanismes coûteux de contrôle qui risqueraient d'alourdir la bureaucratie » renchérit Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Les comités des usagers et de résidents des établissements de santé et des services sociaux ont été créés pour être les gardiens des droits des usagers. Ils ont des responsabilités dans l'amélioration de la qualité des services. Plus de 5000 personnes dans plus de 590 comités travaillent bénévolement à travers le Québec à cette mission, car chaque établissement doit mettre sur pied un comité des usagers ou de résidents. Deux représentants des comités des usagers siègent aussi au conseil d'administration de l'établissement.

Le Regroupement provincial des comités des usagers représente les comités des usagers et de résidents.